

Comptes des ménages et des entreprises

Une première estimation sur un mois de confinement (avril 2020)

Pendant le mois d'avril, le revenu des ménages aurait baissé de l'ordre de 2,7 % par rapport à une situation normale. Les dispositifs d'indemnisation, via la mise en activité partielle ou en arrêts maladies (ceux-ci incluant les infections au coronavirus, mais aussi les gardes d'enfant), et diverses mesures d'aides ponctuelles ont permis de limiter la baisse du revenu disponible brut. Mais celui-ci a tout de même été affecté par la baisse de l'emploi salarié et des revenus des entrepreneurs individuels, du fait de la diminution de l'activité économique.

De la même façon, si la valeur ajoutée des sociétés non financières a été sévèrement affectée par la crise sanitaire et les mesures de lutte contre l'épidémie, le dispositif d'activité partielle et le fond de solidarité pour les TPE auraient contribué à freiner la baisse de leur taux de marge, laquelle serait néanmoins en avril de près de 9 points.

Ces évolutions représenteraient des contractions du revenu des ménages et du taux de marge des sociétés non financières d'une rare ampleur.

Les stabilisateurs automatiques et les mesures prises pendant la crise sanitaire auraient atténué la baisse du revenu des ménages

En avril, la masse salariale brute des ménages aurait diminué d'environ 22 % par rapport au niveau d'avant crise pour trois raisons : la baisse de l'emploi salarié, l'utilisation massive du

dispositif du chômage partiel et enfin, la hausse des arrêts maladie et des gardes d'enfants¹. Les prestations sociales habituelles, allocations chômage ou journalières, et celle, plus exceptionnelle, du dispositif d'activité partielle², ont permis de compenser en grande partie ces pertes de revenu.

Les entrepreneurs individuels ont quant à eux vu leur activité et les revenus associés fortement affectés pendant le mois d'avril du fait de la propagation de l'épidémie et des mesures d'endiguement. Malgré la mise en place du fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE), indépendants et micro-entrepreneurs, et les exonérations de cotisations³ (soit respectivement plus de 4 milliards d'euros d'aides accordées en mars et avril, et 3 milliards d'euros d'exonérations sur les quatre mois de mars à juin), le revenu des entrepreneurs individuels aurait diminué d'environ 25 % en avril par rapport à une situation « normale ».

Les revenus de la propriété auraient diminué du fait de renoncements au versement de dividendes en 2020, au titre des résultats de 2019, en raison des pertes d'activités économiques ou en contrepartie d'aides ponctuelles reçues de l'État.

Par ailleurs, ces pertes de revenus d'activité et de la propriété auraient entraîné une diminution des prélèvements sociaux et fiscaux, venant les contrebalancer en partie.

Au total, le revenu disponible brut des ménages en avril 2020 aurait diminué de l'ordre de 2,7 % par rapport à une situation « normale » (*graphique 1*).

1. Des mesures ont été prises pour permettre aux salariés de garder leurs enfants n'étant plus accueillis par les établissements scolaires.

2. Selon un taux de 70 % du salaire brut, corrigé du taux d'indemnisation supérieur autour du SMIC et du plafond de 4,5 SMIC.

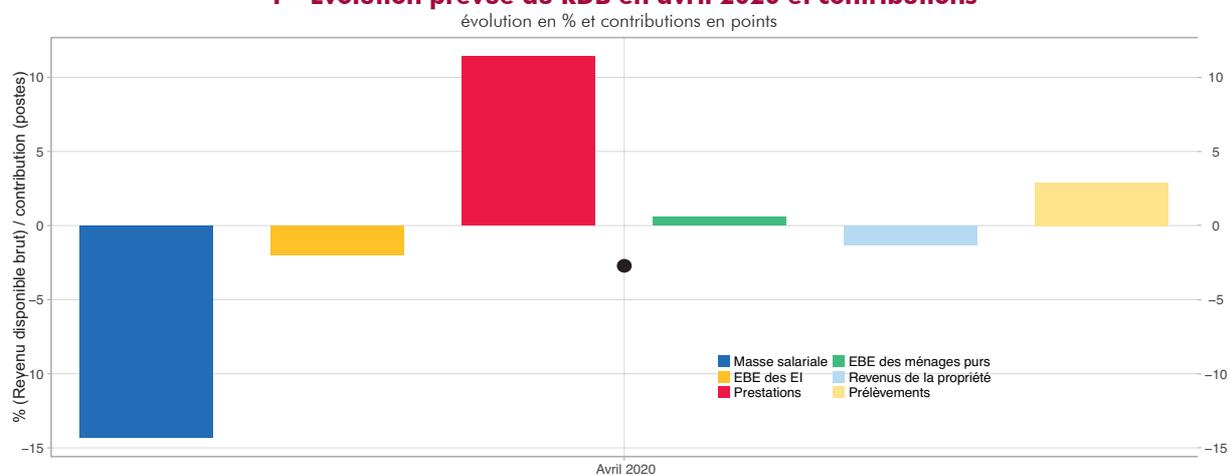
3. Les reports de charge ne sont pas inclus, car la comptabilité nationale les enregistre quand elles sont dues.

Le taux de marge des sociétés non financières aurait perdu près de 9 points par rapport à une situation « normale »

La perte d'activité économique générale liée à la crise sanitaire et aux mesures de lutte contre l'épidémie aurait conduit à un repli de la valeur ajoutée des sociétés non financières (SNF) de

l'ordre de 35 % en avril. Néanmoins, le dispositif d'activité partielle et les destructions nettes d'emplois salariés, de même que les exonérations de cotisations sociales et les aides perçues au titre du fonds de solidarité pour certaines catégories d'entreprises, ont freiné la baisse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des SNF (*graphique 2*). Le taux de marge des SNF en avril 2020 serait néanmoins inférieur de l'ordre de 9 points à celui observé en période « normale », avant crise. ■

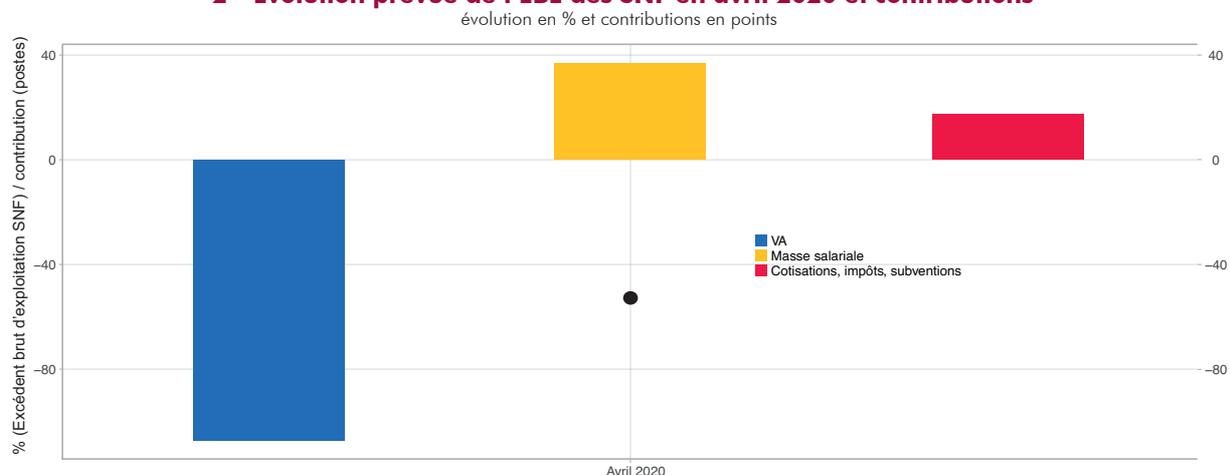
1 - Évolution prévue du RDB en avril 2020 et contributions



Note de lecture : en avril 2020, le RDB aurait diminué de 2,7 % par rapport à la normale, la contribution négative de la masse salariale (-14 points) étant en partie compensée par le soutien des prestations sociales (contribution de +12 points).

Source : Insee, prévision pour le mois d'avril 2020

2 - Évolution prévue de l'EBE des SNF en avril 2020 et contributions



Note de lecture : en avril 2020, l'EBE des SNF aurait diminué d'environ 50 % par rapport à la normale en raison de la contraction de la valeur ajoutée plus importante que celle de la masse salariale.

Source : Insee, prévision pour le mois d'avril 2020